

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU Le Décret n° 89-310 du 5 Août 1989 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU Le Décret n° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU La Décision n° 89-72/ANR/CP/P du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin le grade de Chevalier au camarade DJOSSOU Emmanuel Documentaliste et agent Comptable du Service de Documentation et d'Information ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Est nommé à titre civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 26 Décembre 1989.

- AU GRADE DE : CHEVALIER

Le camarade DJOSSOU Emmanuel Documentaliste et Agent Comptable du Service de Documentation et d'Information, à la Présidence de la République.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, LE 29 Décembre 1989

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KERREKOU.-

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : PR 8 - CC/PREB 4 - Ministères 16 - Gde Chanc. 15 - CF/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 -  
SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -  
JNB-FASJEP-INSJA 6 - Préfets 6 - JOREB 2 - Intéressé 2.-